

BAROMETRE DE FRÉQUENTATION Vacances d'hiver

2024

Les Charentes

Flux Vision - Orange Business



Depuis le début d'année, la fréquentation touristique en Charentes se maintient au même niveau que celui de 2023. En janvier, les nuitées enregistrent une progression de +10 % en raison notamment du décalage de la 2ème semaine des vacances de Noël sur le mois de janvier cette année. En Charente, cette évolution s'explique également par la présence du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême (FIBD), qui entraîne une progression de la fréquentation dans les Charentes à cette période.

Lors des vacances d'hiver, les nuitées touristiques, qui représentent 3,5% de la fréquentation annuelle, sont stables par rapport à 2023. Cette tendance est identique sur les deux départements.

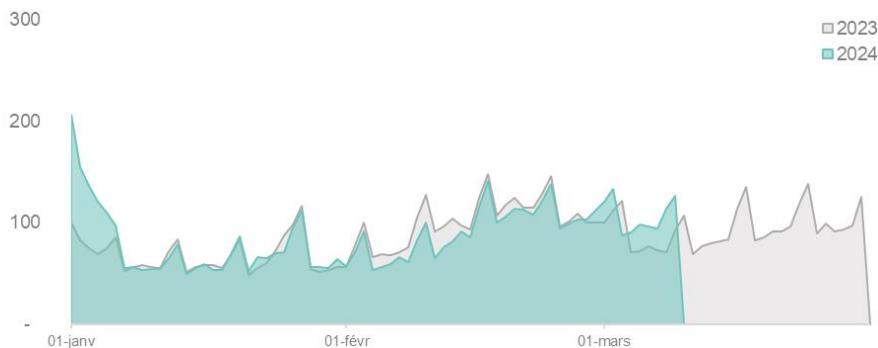
En Charentes, la fréquentation française pendant les vacances d'hiver reste identique à celle de 2023. (*stable en Charente et en Charente-Maritime*)

- Sur les deux départements, les Néo-aquitains sont la 1ère clientèle française du territoire avec une proportion plus marquée en Charente (40%) qu'en Charente-Maritime (28%). Il est notamment à souligner que le poids de la clientèle franciliennes diminue de -3 points sur chaque département.
- En effet, en volume, les nuitées des clientèles en provenance de la zone C* (Île-de-France notamment) enregistrent une diminution de -10% (+10% pour les clientèles en provenance de la zone B et +5% pour celles de la zone A).
- En Charente, l'évolution des nuitées françaises est plus favorable dans les Communautés d'Agglomération de Cognac et d'Angoulême (stable) que sur le reste du territoire, où une légère baisse est enregistrée (-2,5 %).
- En Charente-Maritime, la fréquentation française est stable sur les territoires littoraux et intérieurs. En revanche, sur les îles, la fréquentation est en retrait de -5%.

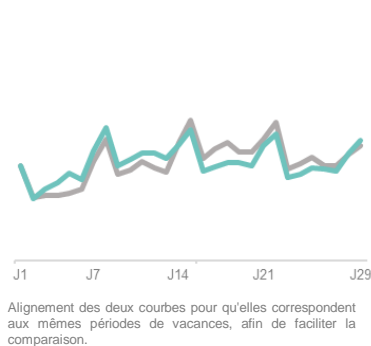
La fréquentation étrangère lors des vacances d'hiver est en baisse de -5% en Charentes. (*Stable en Charente | -5% en Charente-Maritime*)

- Les Britanniques sont la 1ère clientèle étrangère dans les deux départements, malgré une baisse de -25%. (*-25% en Charente et -22,5% en Charente-Maritime*). Ces résultats sont à nuancer en raison d'un volume de touristes étrangers encore faible à cette période de l'année.
- En Charente, il est notamment à souligner la présence des clientèles allemandes (+15 %). En Charente-Maritime, les nuitées belges sont en forte progression (+10 %).

Nuitées totales en Charentes



Zoom vacances d'hiver



* Zone A : Lyon, Bordeaux, Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Poitiers
Zone B : Aix-Marseille, Lille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Amiens, Normandie, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Reims
Zone C : Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse

Annexe : Tableau des évolutions

Les Charentes

Evolution / 2023	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères
Janvier	+10%	+15%	+5%
Février	-5%	-5%	=
Vacances d'hiver	=	=	-5%
Depuis le début d'année	=	=	=

Charente

Evolution / 2023	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères
Janvier	+10%	+5%	+12,5%
Février	=	-5%	+5%
Vacances d'hiver	=	=	=
Depuis le début d'année	+2,5%	=	+5%

Charente-Maritime

Evolution / 2023	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères
Janvier	+10%	+15%	-5%
Février	-5%	-5%	-5%
Vacances d'hiver	=	=	-5%
Depuis le début d'année	=	=	-5%

MÉTHODOLOGIE et lexique - Données issues du dispositif Flux Vision - Orange Business



Définition d'un touriste : Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dont, la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence (zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuits) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.

Le segment "touristes" comprend les touristes "classiques" de loisirs et d'affaires, ainsi que d'autres types de population qui répondent à la définition : transporteurs routiers qui passent la nuit dans le département, saisonniers ou personnes en mission professionnelle de moins de 22 nuits dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou le tertiaire.